



Direction
Référence : EAU-AUT-23-1073
Dossier suivi par : Service autorisations - ETE
Tel.: 24556 - 922 (08:30 - 11:30)
Email : autorisations@eau.etat.lu

Administration communale du Parc
Hosingen
35, Haaptstrooss
L-9806 Hosingen

Signé à Esch-sur-Alzette

Affichage final Art. 24 §2



Requérant(s)	Administration communale du Parc Hosingen
Objet	Enlèvement d'embâcles de glace dans le cours d'eau «Our» à Eisenbach pendant les mois d'hiver des 5 prochaines années
Localité(s)	Eisenbach
Commune(s)	Parc Hosingen

Monsieur le Bourgmestre,

Par la présente je vous envoie la décision ministérielle. Veuillez procéder à l'apposé du certificat prévu à l'article 24, §2 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau aux lieux habituels d'affichage. Après l'affichage, je vous prie de bien vouloir nous retourner les documents y afférents.

Cette décision sera publiée en parallèle sur le portail national des enquêtes publiques : <https://enquetes.public.lu/fr.html>.

Christian Reuter
Service autorisations

Annexes :

- Copie de la décision ministérielle
- Documents vérifiés